

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 28 (1971)

Heft: 9

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ailleurs

Les Jeux Méditerranées à Nice en 1975 si...

Une caméra balayant des gardins désespérément vides attriste toujours. A la fin de la semaine dernière, nous avions «mété» sur l'affligeant spectacle qu'offrait Colombes. Les championnats de France d'athlétisme n'avaient drainé vers la vieille enceinte qu'une poignée de fidèles. Certes, fin juillet, Paris est presque désert. Pourtant nous nous sommes pris à rêver d'une foule compacte et colorée, vibrante...

...Sous le soleil azuréen, car si ces mêmes championnats s'étaient déroulés à Nice, ils auraient fait recette. Les estivants ne sont-ils pas en effet des spectateurs en puissance?

Le week-end dernier plus que jamais, nous avons regretté que la piste de 400 mètres de la vallée du Var ne soit pas encore terminée. Mais plus que jamais aussi avons-nous senti combien précieux sera ce stade, unique en France de par son ambitieuse conception.

Cette piste fait beaucoup parler les sportifs niçois. On s'en inquiète comme d'un nouveau-né.

Un voyage d'études

Voici deux semaines, MM. René Lessellier, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, et Charles Ehrmann, adjoint aux Sports de la ville de Nice, sont partis en Suisse.

Le but de leur voyage? Savoir comment ils «habilleront» la piste, en rassemblant un maximum d'éléments en vue du choix du matériau à utiliser. Il leur fallait examiner plusieurs pistes synthétiques.

En février dernier, des techniciens de la ville de Nice étaient partis en voyage d'études à Munich dans l'espoir de trouver des solutions d'avant-garde. Ils se rendirent à l'évidence: ce qu'ils avaient sous les yeux n'était pas plus que le stade de la vallée du Var.

Un choix déterminant

Pourtant, le problème du revêtement n'était toujours pas résolu. M. Ehrmann fit donc poser, au stade Jean-Bouin, des «échantillons» des différents matériaux en concurrence. Les athlètes, après utilisation eurent assez vite leurs préférences. Mais si l'on pouvait juger ces «morceaux de piste cobayes» quant à leurs «qualités sportives», il était extrêmement hasardeux d'apprecier leur solidité puisqu'aucun d'eux n'existaient depuis plus d'un an.

Un voyage à l'étranger s'imposait. La Suisse fut choisie parce qu'elle a la plus forte «densité» de pistes synthétiques en Europe, dont la plus ancienne du Vieux Continent: celle de Zurich.

Penser «européen»

MM. Lessellier et Ehrmann se rendirent compte que d'un matériau à l'autre, la résistance à l'usure variait considérablement.

Et le prix? demanderont (avec raison) certains.

Il va du simple au triple, suivant la marque de revêtement choisi. Mais l'investissement le plus important se révélerait sans aucun doute meilleur marché à long terme, car il faut constamment garder en mémoire le fait que cette piste devra durer de nombreuses années. De plus, elle doit absolument être «compétitive» sur le plan européen. Ce sera l'une de ses raisons d'être. Quand on connaît les «pistes-miracles» qui fleurissent à l'étranger, on est convaincu que le choix du meilleur revêtement possible est impératif!

C'est également dans une optique européenne que la capacité du stade du Var sera de 18 000 personnes. Nice pourra ainsi poser sa candidature pour l'organisation des Jeux méditerranéens de 1975. La F.I.A. ne permet, en effet, le déroulement d'une manifestation internationale que dans un stade d'une capacité minimale de 18 000 personnes. Grâce à un système de super-structures, le stade du Var offrira un jour 30 000 places assies et couvertes pour une possible reconversion vers le football et le rugby.

Le «modèle» suisse

En dehors des enseignements concernant les revêtements synthétiques, M. Ehrmann est revenu de son périple les yeux pleins de remarquables réalisations. En sport comme ailleurs, la Confédération helvétique est le pays de l'abondance...

Il faut tout d'abord savoir que les villes suisses se fixent un objectif: 6 m² d'installations sportives par habitant, ce qui veut dire que Nice devrait en avoir... 192 hectares!

Bien sûr, mis à part Bâle qui utilise pendant l'hiver le terrain de sa Foire internationale et arrive à peu près à ce quota, les autres villes en sont encore loin. Néanmoins, Zurich, ville de 450 000 âmes (l'agglomération en compte 600 000) possède environ 3 m² par habitant, soit quand même 73 terrains gazonnés, 52 courts de tennis municipaux et 126 privés, 6 pistes d'athlétisme (avec un programme de neuf nouvelles!), 140 gym-

nases scolaires, 3 piscines dont une olympique, plus 14 bassins écoles...

Une énumération qui laisse rêveur...

Mais c'est le programme scolaire qui étonne le plus. Qu'en juge: chaque école de dix classes a à sa disposition un terrain gazonné de 50 x 80 m pour le football, jouxté d'une piste de 80 m, un espace stabilisé de 40 x 20 m pour le handball, le basket et le volley, plus des sautoirs, grimpers et barres fixes.

Et l'avenir?

La France n'est pas la Suisse, rétorqueront certains et Nice, bien loin d'être Zurich. C'est vrai, mais laissons parler les chiffres:

Le coût total des équipements sportifs réalisés à Nice dans le cadre du Ve Plan s'est élevé à 6 milliards 880 millions d'anciens francs. Les propositions «sportives» pour le VIe Plan sont de 6 milliards 440 millions d'anciens francs (soit une diminution de 440 millions), alors que l'ensemble des dépenses en travaux sera multiplié par... trois.

Ces chiffres faisant naître de légitimes inquiétudes chez les sportifs niçois.

A l'heure où plus de 5 millions de Français et Françaises pratiquent une discipline dans le cadre d'un club ou d'une fédération, les réalités budgétaires ne doivent-elles pas être à la mesure de ce phénomène social et de plus en plus important, qui s'appelle le sport?

par Jean Chaussier, «Nice-Matin»

Le débat sur l'équipement sportif et socio-éducatif

La séance était présidée par M. Achille Peretti. Plus d'une centaine de députés étaient dans la salle des séances. On remarquait la présence, au banc du gouvernement, de M. Jacques Chaban-Delmas qui avait à ses côtés MM. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, et Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement.

C'est le Premier ministre qui a ouvert le débat dans une courte allocution sur le projet de loi-programme sur l'équipement sportif et socio-éducatif.

«Ce projet, a-t-il déclaré, a pour objet de rendre le sport praticable par tous les Français. C'est dès l'école que l'enfant doit prendre le goût et la pratique du sport, et cela dans tous les ordres d'enseignement. Tout sera mis en œuvre pour assurer le plein emploi des installations afin d'éviter les doubles ou même les triples emplois et également pour mener à bien une entreprise de déségrégation sociale.

»Quant au sport de compétition, il ne sera pas pour cela négligé et il faut permettre aux plus doués et même à d'autres de se dépasser.

»Le gouvernement vous propose donc un choix d'équipements nombreux, flexibles afin de travailler pour le plus grand nombre. Quant aux équipements socio-éducatifs, ils sont d'autant plus nécessaires que les jeunes ressentent beaucoup de contrainte et jouissent de beaucoup de liberté. Il faut leur donner le moyen d'employer leur dynamisme, leur enthousiasme et leur générosité.»

M. Chaban-Delmas a affirmé: « Il ne s'agit en aucun cas pour l'Etat de diriger, mais d'aider et de coordonner. La loi-programme aidera les associations et la formation des animateurs. Le sport constitue une école irremplaçable de la maternelle à l'université. Il faut former non seulement des esprits, mais des caractères, le sport y aidera puissamment.»

Mais, a-t-il dit, il doit garder son caractère de jeu sans trop sacrifier à l'esprit commercial.

M. Comiti devait ensuite développer sa loi-programme.

Liberté de vote à l'U. D. R.

Auparavant, le bureau politique du groupe U. d. r. avait entendu, hier matin, M. Joseph Comiti sur le projet de loi.

Le problème de la création des concours de pronostics fondés sur les résultats sportifs avait donné lieu à un large échange de vues.

Le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports avait réaffirmé son hostilité à de tels concours.

En revanche, un certain nombre de membres du bureau et en particulier MM. Guy Sabatier, rapporteur général de la commission des finances; l'abbé Laudrin, Catalifaud, Mazeaud s'étaient déclarés favorables à l'adoption d'un amendement de M. Bernard Destreméau (républicain indépendant, Yvelines), instituant en France les concours de pronostics. Bien que la majorité du bureau politique partage le point de vue du gouvernement, il fut décidé que la discipline de vote ne serait pas appliquée dans le cas où l'Assemblée nationale serait appelée à se prononcer sur ce sujet.

Ce que les paris sportifs apportent aux sports européens

Pays	Total des enjeux (en NF)	Bénéfice net (répart. selon pays)
Allemagne	2 718 000 000	611 523 000
Espagne	696 000 000	236 640 000
Grande-Bretagne	1 260 000 000	(sociétés privées)
Italie	590 000 000	172 870 000
Pologne	1 668 000 000	644 181 000
Portugal	104 800 000	40 872 000
Suisse	90 300 000	23 478 000

Etat comparatif des subventions versées aux principales fédérations françaises et italiennes en 1969

Discipline	Nombre licences	France Subventions	Italie Subventions
Football	648 859	15 000	20 915 000 F
Ski	546 532	892 030	3 382 000 F
Basket	143 708	659 280	2 492 000 F
Tennis	146 890	471 000	1 326 100 F
Athlétisme	85 187	1 758 550	4 734 800 F
Gymnastique	81 832	721 140	2 367 400 F
Rugby	56 664	5 000	1 335 000 F
Natation	52 474	925 800	2 403 000 F
Sports équestres	61 774	447 900	1 691 000 F
Voile	60 262	312 300	1 379 500 F
Cyclisme	47 559	342 800	2 883 600 F
Volley-ball	31 073	530 330	1 388 400 F
Tir	31 507	490 000	1 869 000 F
	1 994 321	7 571 130	48 166 800 F

De 250 à 400 millions de ressources supplémentaires tel pourrait être le rapport des concours de pronostics

Telle qu'elle a été présentée à l'Assemblée, la loi de programme s'avère d'ores et déjà insuffisante pour satisfaire les besoins. En effet, sur un total de 12 milliards 530 millions (retard à combler: 2 milliards 912 millions; besoins nouveaux: 9 milliards 618 millions), il aurait fallu prévoir une somme de 9 milliards d'autorisation de programme pour 1971-1975. Or, la loi de programme prévoit seulement 2 milliards 600 millions. Ainsi, le budget sportif de l'Etat ne pourra, pendant de longues années, ni combler le retard ni assurer les besoins des plans successifs en équipement sportif. Il y a en France dix-huit millions de Français entre 12 et 39 ans. Un sur quatre seulement fait du sport. Or, le développement des activités sportives contribuerait assurément à diminuer le nombre des jeunes dont la conduite se trouve orientée vers la violence ou la délinquance et dont l'accroissement est inquiétant: le meilleur moyen de défendre la moralité consiste d'abord à lutter systématiquement contre les mauvaises ten-

dances. Il faut donc, à l'évidence, favoriser la pratique du sport. Or:

■ Il manque 22 000 professeurs d'éducation physique pour arriver aux cinq heures d'éducation physique par semaine pour les jeunes (actuellement deux heures et demie seulement); ■ L'aide de l'Etat s'avère notamment insuffisante pour les collectivités publiques, qui supportent plus des deux tiers des investissements pour les installations sportives. On va obliger les municipalités à dépenser en cinq ans 5 milliards 500 millions pour bénéficier des attributions du secrétariat d'Etat. Il y a donc un très important financement à assurer. Les collectivités publiques devraient être les premières bénéficiaires de la création des concours de pronostics par un complément de subventions ou bien par un financement à taux très réduit, etc.

Il restera, enfin, en 1975, 26 870 installations à réaliser et, entre-temps, à assurer les frais de fonctionnement, d'animation et d'entretien des installations existantes ou à créer. Il est indispensable, si l'on veut sortir de l'impassé, de trouver des ressources nouvelles qui constitueront une sorte de complémentarité technique au budget de l'Etat; cette complémentarité existe dans tous les pays d'Europe (selon les formules qui varient en fonction des besoins et des pays) grâce aux concours de pronostics.

C'est aussi, pour la France, la seule solution pratique et efficace, si l'on veut faire faire du sport au plus grand nombre possible de Français tout en dégageant une élite digne du pays.

L'aide de l'Etat aux Fédérations (sports de masse) et au comité Olympique (haute compétition) est également très insuffisante. Par exemple, les fédérations françaises les plus importantes reçoivent six fois moins de subventions que les mêmes fédérations italiennes.

Des experts ont chiffré de 250 à 400 millions les ressources nouvelles, complémentaires qui pourraient être apportées au développement du sport en France par les concours de pronostics (après les versements au titre des impôts d'une somme identique aux ressources, ce qui représente de +22 à +36 pour cent du budget 1971 du secrétariat des Sports).

Le rapport d'un expert économique européen, Erik Ohlsson, a donné, en avril 1970, le classement des pays d'Europe établi au moyen d'une comparaison entre la contribution versée au sport et le nombre d'habitants: la France se situe au onzième rang. En Europe, trente et un pays ou länder allemands ont organisé, à la satisfaction générale, des ministères des Sports et des sportifs, des concours de pronostics, quelle que soit leur idéologie (socialiste ou libérale). Seules la France et l'Albanie s'y refusent. Le chiffre des enjeux a atteint plus de 12 milliards en 1970.

Enfin, on doit rappeler que les paris clandestins en France font sortir du pays, chaque année, plus de 100 millions au bénéfice des concours de pronostics anglais, belges, luxembourgeois, allemands, suisses, italiens, monégasques et espagnols.

«La Dépêche du Midi», Toulouse

Bibliographie



Généralités

Cahiers Sportifs. Le mensuel sportif suisse romand. Automobile et loisirs. Neuchâtel, Saint-Nicolas 11. — 4°. ill. — mensuel. 9.244 q

Médecine du Sport. Organe officiel de la Société Française de Médecine du Sport. Vol. 43 (1969) 1 ff. Paris, S. F. Médecine du Sport. — 4°. fig. tab. — trimestrielle. 9.248 q

Piscines = Swimming-Pools = Schwimmbäder. (1969) 13 ss. Villejuif/France, Ledoux. — 4°. ill. — bimestrielle. 9.249 q

Revue Olympique. (1970) 28 ss. Lausanne, Comité international olympique. — 8°. fig. — 9 fois par an. 9.222

Revue Internationale de Psychologie Appliquée = International Review of Applied Psychology. Vol. 18 (1969) 1 ss. Liverpool, Liverpool University Press. — 4°. — 2 fois par an. 9.218

Verzeichnis der Inhaber des Schweizer Brevets als Ski-Instruktor = Liste des détenteurs du Brevet Suisse d'Instructeur de Ski. Bern, Schweiz. Interverband für Skilauf, 1970. — 4°. 124 p. dactylo. 77.318 q

Zeitschrift für Unfallmedizin und Berufskrankheiten = Revue de médecine des accidents et des maladies professionnelles. Offizielles Organ der Schweiz. Gesell. für Unfallmedizin und Berufskrankheiten = Organe officiel de la Société suisse de médecine des accidents et des maladies professionnelles. Jg. 63 (1970) 1 ff. Zürich, Berichthaus. — 8°. ill. Tab. — trimestrielle. 9.219

Philosophie — Psychologie

Bertrand, M.; Dumont, M. Expression corporelle. Mouvement et pensée. Paris, Libr. Philosophique Vrin, 1970. — 8°. 145 p. ill. fig. — Fr. 18.85. 01.279

Piéron, H. La sensation. 5e éd., m.à.j. Paris, Presses Universitaires de France, 1967. — 8°. 135 p. fig. — Fr. 3.70. 01.100²⁴ «Que sais-je?», 555.